

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°230

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 40

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 DÉCEMBRE 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 09 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni Hôtel de Ville à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, NEDELEC Soizig.

Excusés :

Représentés par :

Madame Yasmina BAZIZ	Monsieur Cédric SCHROEDER
Madame Sandrine DESIR	Madame Karine FRANCLET
Monsieur Thierry AUGY	Monsieur Samuel MARTIN
Madame Christiane DESCAMPS	Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Solene DA SILVA	Madame Zakia BOUZIDI
Monsieur Jean Paul GILLY	Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Madame Marie Amelie ANQUETIL	Madame Marie-pascale REMY
Madame Safia BOUCHA	Monsieur Jean jacques KARMAN
Monsieur Zishan BUTT	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Madame Fatima YAOU

Secrétaire de séance : Dominique DANDRIEUX

DGA Développement/ Direction de l'Habitat/

OBJET : Mise en place d'un dispositif incitatif pour accompagner les propriétaires mettant en œuvre des travaux de ravalement de façade d'immeuble-subvention municipale

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel HADJI-GAVRIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L126-2-1 et L126-3 ;

Vu le Programme Local de l'Habitat 2016-2021 de Plaine Commune ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Plaine Commune approuvé le 25 février 2020 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n°36 du 11 mars 2021 modifiée, relative au Budget primitif 2021 du Budget principal de la ville d'Aubervilliers ;

Considérant que la ville d'Aubervilliers présente un patrimoine majoritairement composé d'immeubles anciens qui demandent un entretien régulier des propriétaires, idéalement selon un rythme décennal ;

Considérant que l'amélioration générale du cadre de vie de la Ville passe, entre autres, par la préservation des façades des immeubles ;

Considérant qu'un défaut d'entretien de façades d'immeuble peut engendrer des dégradations importantes qui peuvent porter atteinte à la sécurité des abords et de la voie publique en raison de matériaux pouvant tomber sur le domaine public ;

Considérant que la Commune d'Aubervilliers souhaite dans un premier temps engager une démarche de valorisation du patrimoine autour des monuments historiques centre-ville ancien en mobilisant l'outil du ravalement des façades ;

Considérant que la Commune d'Aubervilliers souhaite également accompagner les propriétaires et leur permettre d'entretenir leur bien en instaurant une subvention municipale pour ravalement pour les années 2022 et 2023 ;

Considérant que le règlement d'aide municipale au ravalement des façades est annexé à la présente délibération ;

Adoption à la majorité par 39 pour , 11 se sont abstenus(Zayen CHIKHDENE, Katalyne BELAIR, Jean jacques KARMAN, Safia BOUCHA, Pierre yves NAULEAU , Fatima YAOU , Zishan BUTT, Evelyne YONNET-SALVATOR, Anthony DAGUET,

Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI)

DELIBERE :

AUTORISE la mise en place d'un dispositif incitatif d'aide au ravalement des façades dans le centre-ville ancien pour les années 2022 et 2023, selon les modalités d'attribution et le périmètre définis au règlement annexé à la présente délibération ;

DECIDE d'inscrire au budget primitif 2022 la somme de 20.000 € dévolue à cette subvention ;

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à engager la dépense et à créditer les bénéficiaires sur présentation des justificatifs énoncés dans le règlement en annexe de la présente délibération ;

DIT que les crédits seront imputées à l'exercice budgétaire en cours ;

DIT que le Directeur général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération ;

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département, au titre du contrôle de légalité ;

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 20/12/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20211209-lmc122137-DE-1-1
Publiée le : 17/12/21
Certifiée exécutoire : 13/12/21

Le Maire,

Karine FRANCKET

